

VILLE DE PULLY

Municipalité

Préavis N° 22 - 2017 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2017, 2ème série**

Crédit demandé CHF 801'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 4 octobre 2017

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires	3
3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal	4
4. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série	4
4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel	4
4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	4
4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	6
4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	6
4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	7
4.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité	7
4.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité	8
5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2017, 2^{ème} série	8
6. Incidences sur le budget 2017	10
7. Communication	10
8. Conclusions	11

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2017.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 801'000.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
 - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

Liaudoz 30-32 (CHF 36'000.00) - Fuite de la conduite de gaz qui dessert 5 immeubles dont une propriété de la Ville de Pully. Remplacement de l'ensemble de la conduite de gaz. Travaux coordonnés entre les 4 propriétaires.

Compte : 3141.01 Travaux de rénovation domaines
Budget : CHF 167'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 60'000'000

Liaudoz 30 (CHF 30'000.00) - Réfection totale d'un appartement suite au départ d'un locataire.

Grand-Rue 3 (CHF 30'000.00) - Réfection complète de la cuisine défectueuse d'un appartement.

512 - Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments, domaines
Budget : CHF 730'700.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 70'000.00

Collège Arnold Reymond - Dégâts d'eau dans la salle de l'Aubonne de l'Octogone (troupe Linga) dû à une rupture de conduite de chauffage reliant la Collège Arnold Reymond et l'abri de protection civile de la Clergère. Ce montant comprend la réparation et le chemisage des conduites de chauffages et la réparation des dégâts.

812 - Réseau d'eau

Compte : 3144 Entretien des canalisations
Budget : CHF 500'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 70'000.00

Un glissement de terrain dans la région de Montpreveyres a endommagé un bras de captage appartenant à la Ville de Pully. Des travaux, notamment de stabilisation du terrain, doivent dès lors être réalisés rapidement (avant l'hiver).

De même, de nombreuses fuites importantes sont survenues en 2017, principalement durant l'été. Des crédits supplémentaires sont dès lors nécessaires pour assurer les réparations des fuites pendant les derniers mois de l'année 2017. Du fait du caractère imprévisible des ruptures de conduites, il n'est toutefois pas certain que ces montants seront totalement dépensés, ni qu'ils soient suffisants.

823 - Service électrique

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 52'600.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 40'000.00

Actuellement, le marché de l'emploi est particulièrement difficile pour l'engagement d'électriciens de réseau. A la suite du départ d'un collaborateur du service de

l'électricité, son remplacement nécessite de nombreux mois de recherche. Par manque d'effectif, plusieurs tâches ont dû être externalisées en 2017.

4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	305'000.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	0.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	0.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	305'000.00

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

220 - Service financier

Compte : 3520.01	Décompte final péréquation année antérieure
Budget : CHF 70'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 365'000.00

Ce crédit supplémentaire concerne le décompte final de la péréquation de l'année 2016. Bien que globalement favorable d'environ CHF 2.4 mio, ce décompte final incorpore une augmentation de notre participation au fonds de péréquation directe horizontale, suite à la hausse de la valeur du point d'impôt par habitant par rapport aux acomptes.

451 - Ordures ménagères et déchets

Compte : 3188.00	Enlèvement des ordures ménagères
Budget : CHF 334'100.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Si la tendance des 8 premiers mois de l'année se confirme, une augmentation de la quantité d'ordures ménagères collectées devrait vraisemblablement être observée par rapport aux années précédentes (environ 2'750 tonnes prévisibles contre 2'550 tonnes prévues au budget 2017). En principe, cette augmentation devrait être compensée par une diminution des quantités collectées pour d'autres catégories de déchets (papier et déchets verts).

Compte : 3526.00	Incinération des ordures ménagères
Budget : CHF 459'000.00	Crédit demandé : CHF 30'000.00

Si la tendance des 8 premiers mois de l'année se confirme, une augmentation de la quantité d'ordures ménagères collectées devrait vraisemblablement être observée par rapport aux années précédentes (environ 2'750 tonnes prévisibles contre 2'550 tonnes

prévues au budget 2017). En principe, cette augmentation devrait être compensée par une diminution des quantités collectées pour d'autres catégories de déchets (papier et déchets verts).

823 - Réseau électrique

Compte : 3144 Entretien des canalisations
Budget : CHF 41'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 110'000.00

Le développement de bâtiments sur certaines parcelles rend nécessaire le redimensionnement ou la remise à neuf du réseau d'électricité. En 2017, plusieurs constructions ont nécessité des travaux particulièrement importants, autant sur les branchements privés que sur le réseau de distribution.

4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatif à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présente de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	525'000.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	-50'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	0.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses liées à une base légale	CHF	475'000.00

4.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

460 - Canalisations et épuration

Compte : 3144 Entretien des canalisations
Budget : CHF 145'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 15'000.00

Aux vus de l'état de plusieurs ouvrages, des travaux urgents ont dû être réalisés sur le réseau d'évacuation des eaux afin de garantir son bon fonctionnement (notamment chemisage d'un collecteur et renforcement d'une chambre souterraine). Si ces travaux imprévisibles ont pu être financés par le biais du budget, plusieurs travaux d'entretien courant doivent encore être réalisés en 2017.

4.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se présente de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	15'000.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	0.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	0.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses non engagées	CHF	15'000.00

5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2017, 2^{ème} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2^{ème} série de l'année 2017 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	16'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	305'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle	CHF	525'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	15'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	861'000.00
Compensation par diminution de charges	CHF	-50'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-10'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	801'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				16'000	10'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Rupture conduites eaux usées et gaz	350	3141	569'500	65'000	0	0
Réfection appartement + cuisine complète	350	3141.01	167'500	60'000	0	0
Arnold Reymond - Rupture conduite chauffage	512	3141	730'700	70'000	0	0
Stabilisation terrain + fuite réseau d'eau	812	3144	500'400	70'000	0	0
Externalisation tâches électricien réseau	823	3185	52'600	40'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				305'000	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u>						
Décompte final 2016 péréquation directe	220	3520.01	70'000.00	365'000	0	0
Augmentation quantité ordures ménagères	451	3188.00	334'100	20'000	0	20'000
Augmentation quantité ordures ménagères	451	3526.00	459'000	30'000	0	30'000
Travaux branchements privés et réseau distr.	823	3144	41'500	110'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</i>				525'000	0	50'000
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées</u>						
Travaux d'entretien à réaliser	460	3144	145'000	15'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées</i>				15'000	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2017 - 2ème série				861'000	10'000	50'000

6. Incidences sur le budget 2017

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2017 voté par le Conseil communal	154'542'800.00	154'666'000.00	123'200.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2017, approuvés par le Conseil communal	385'500.00	124'000.00	-261'500.00
Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2017	811'000.00	10'000.00	-801'000.00
Totaux	155'739'300.00	154'800'000.00	-939'300.00

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 22-2017 du 4 octobre 2017,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2017, 2^{ème} série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 801'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

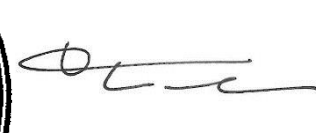
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner